



► Compte rendu des travaux

7C

Conférence internationale du Travail – 110^e session, 2022

Date: 8 juillet 2022

Séance plénière

Résultats des travaux de la Commission chargée de la discussion générale: Le travail décent et l'économie sociale et solidaire

Table des matières

	Page
Présentation et discussion des résultats des travaux de la Commission chargée de la discussion générale: Le travail décent et l'économie sociale et solidaire	3
Conclusions concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire: Adoption	20
Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire: Adoption.....	20

Vendredi 10 juin 2022, 16 h 10
Président: M. bin Samikh Al Marri
Vice-président gouvernemental de la Conférence

Présentation et discussion des résultats des travaux de la Commission chargée de la discussion générale: Le travail décent et l'économie sociale et solidaire

Le Président (original anglais)

Nous en venons à présent aux travaux de la Commission chargée de la discussion générale: Le travail décent et l'économie sociale et solidaire et à la résolution proposée, qui contient les conclusions de cette commission, dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux, n° 7A*. Le résumé des débats fait l'objet du *Compte rendu des travaux, n° 7B*.

J'ai le plaisir de rappeler que le bureau de la commission est composé comme suit: M. Lee (États-Unis d'Amérique), président, M^{me} Mbono (Cameroun), vice-présidente employeuse, et M^{me} Moore (Barbade), vice-présidente travailleuse. Tous trois sont présents dans la salle. Le rapporteur est M. Jordan (Barbade).

Je donne maintenant la parole à M. Jordan afin qu'il nous présente le rapport de la commission. Les membres du bureau prendront ensuite la parole chacun à leur tour.

M. Jordan Rapporteur de la Commission chargée de la discussion générale: Le travail décent et l'économie sociale et solidaire (original anglais)

C'est un grand honneur pour moi et mon gouvernement, le gouvernement de la Barbade, de présenter à la Conférence les résultats des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, à savoir la résolution proposée et les conclusions en vue de leur adoption. Je tiens à remercier mon groupe, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que ma région, les Amériques, de m'avoir choisi pour assumer cette fonction.

Les conclusions de la commission sont l'aboutissement de dix jours de dur labeur au cours desquels la commission a tout mis en œuvre pour atteindre ses objectifs, dans le cadre du tripartisme. Les délégués se sont concentrés sur quatre points: premièrement, quelle pourrait être une définition universelle du terme «économie sociale et solidaire»? Deuxièmement, comment l'économie sociale et solidaire peut-elle contribuer davantage au travail décent et au développement durable? Troisièmement, quel rôle les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent-ils jouer pour promouvoir une SSE au service d'un avenir du travail centré sur l'humain? Et quatrièmement, quelles actions le Bureau peut-il mener pour promouvoir une économie sociale et solidaire?

La commission a tenu 11 séances plénières, dont une séance prolongée. Les discussions ont été fructueuses, parfois difficiles, mais nous nous sommes toujours efforcés d'aboutir au meilleur résultat possible. C'est dans un véritable esprit de dialogue social que nous avons délibéré et que nous avons élaboré les conclusions présentées aujourd'hui.

Si la commission a pu mener ses travaux à bonne fin et parvenir à un consensus sur cette thématique importante, c'est en partie grâce à l'investissement sans faille de son président, M. Adam Lee, de ses deux vice-présidentes, M^{me} Aline Mbono et M^{me} Toni Moore, ainsi que des membres gouvernementaux. Je remercie tous les membres de la commission pour le dévouement dont ils ont fait preuve et les contributions constructives qu'ils ont apportées, parfois jusqu'à une heure avancée. Je souhaite aussi saluer l'engagement des membres du groupe de rédaction, qui ont tenu quatre séances, dont une prolongée, et soumis à l'examen de la commission un projet de conclusions reflétant les débats menés au sein de celle-ci.

Permettez-moi de saluer le Bureau pour le travail considérable qu'il a fourni afin d'établir et de présenter un rapport exhaustif et s'inscrivant dans une perspective d'avenir, ainsi que divers documents connexes. Je souhaite en particulier remercier le représentant du Secrétaire général, M. Vic Van Vuuren, la représentante adjointe du Secrétaire général, M^{me} Simel Esim, la coordonnatrice, M^{me} Josée Laporte; ainsi que tous les autres membres du secrétariat, y compris les experts, les traducteurs, les interprètes, les techniciens et l'ensemble du personnel administratif, pour leur contribution et leur soutien exceptionnels.

C'est la première fois qu'une discussion approfondie sur l'économie sociale et solidaire a lieu à la Conférence internationale du Travail. C'est aussi le premier débat de haut niveau à se tenir au sein du système des Nations Unies sur ce sujet. Si elle n'est pas nouvelle, l'économie sociale et solidaire a considérablement gagné en importance et en visibilité depuis le début du siècle. Les gouvernements, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes ont également reconnu qu'une économie sociale et solidaire forte peut contribuer à des économies et à des sociétés équilibrées, inclusives, résilientes et durables. L'économie sociale et solidaire peut améliorer le sort des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Les entités de l'économie sociale et solidaire peuvent jouer un rôle déterminant, comme créer des emplois et les préserver, assurer une protection sociale et offrir toute une gamme de services à leurs membres, leurs travailleurs, leurs utilisateurs et aux communautés qu'elles servent. C'est pourquoi les travaux de cette commission sont importants et d'actualité.

J'ai maintenant l'honneur de présenter à la Conférence internationale du Travail, pour adoption, le fruit des travaux de la commission que sont la résolution proposée et les conclusions. Les conclusions proposées sont structurées en quatre parties. La première partie, intitulée «Introduction», rappelle le lien qui existe entre l'économie sociale et solidaire et l'OIT en citant la Constitution de l'OIT, y compris la Déclaration de Philadelphie, ainsi que les normes internationales du travail et les déclarations pertinentes qui reconnaissent expressément que l'économie sociale et solidaire, sous ses différentes formes, est un moyen essentiel de promouvoir le développement durable, le travail décent, l'emploi productif et l'amélioration des niveaux de vie pour tous. La deuxième partie donne une définition claire et complète de l'économie sociale et solidaire, fondée sur un ensemble de valeurs et de principes. Il s'agit de la première définition tripartite concertée de ce terme au niveau international. La troisième partie énonce les principes directeurs concernant les moyens de remédier aux difficultés et d'exploiter les possibilités de promouvoir le travail décent et l'économie sociale et solidaire au service d'un avenir du travail centré sur l'humain. La quatrième partie décrit le rôle que devraient jouer les gouvernements et les partenaires sociaux pour accroître les contributions de l'économie sociale et solidaire sur les plans économique, social et environnemental. La cinquième partie, intitulée «Le rôle du Bureau international du Travail», contient les recommandations formulées à l'intention du Bureau sur l'action à engager et les principes essentiels sur lesquels repose cette action. Une liste non exhaustive d'instruments de l'OIT et

des Nations Unies présentant un intérêt pour le travail décent et l'économie sociale et solidaire figure en annexe de ces conclusions.

On peut légitimement affirmer que les conclusions qui vous sont présentées aujourd'hui donnent suffisamment d'orientations aux mandants et au Bureau sur les moyens de promouvoir le travail décent dans l'économie sociale et solidaire et par son intermédiaire pour les années à venir. J'ai à présent l'honneur et le privilège de soumettre la résolution et les conclusions concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire à la Conférence internationale du Travail pour adoption.

M^{me} Mbono

Vice-présidente employeuse de la Commission chargée de la discussion générale: Le travail décent et l'économie sociale et solidaire

Cette discussion générale fut une opportunité de traiter la question importante du travail décent et de l'économie sociale et solidaire, vingt ans après l'adoption de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002. L'économie sociale et solidaire (ESS) n'est pas un phénomène nouveau. En fait, l'une des premières discussions du Conseil d'administration du BIT en mars 1920 a donné naissance à l'unité COOP, mettant un accent positif sur le rôle joué par les coopératives en tant que principale forme reconnue d'entité de l'ESS. Plus près de nous, la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail de 2019 reconnaît le rôle important de l'ESS. La Déclaration appelle notamment l'OIT à, et je cite, «appuyer le rôle du secteur privé en tant que principale source de croissance économique et de création d'emplois en promouvant un environnement favorable à l'entrepreneuriat et aux entreprises durables, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que les coopératives et l'économie sociale et solidaire, afin de générer du travail décent, de parvenir au plein emploi productif et d'améliorer les niveaux de vie pour tous». Notre groupe se félicite de la référence à ce texte central dans les conclusions. Depuis le début de cette discussion générale, notre groupe a appelé l'attention sur la nécessité d'assurer un environnement favorable à l'ESS, en complément du travail de l'OIT dans la promotion des entreprises durables. Les conclusions reconnaissent à juste titre la nécessité de fournir un cadre favorable à l'ESS, en tant que levier pour stimuler les niveaux de productivité, le développement des compétences, l'esprit d'entreprise, la création d'emplois de qualité pour tous et un environnement de travail sûr et sain, ainsi que l'importance des mesures de soutien pour les groupes défavorisés et les personnes en situation de vulnérabilité. Notre groupe se réjouit également de la référence faite à la nécessité de promouvoir et de renforcer la complémentarité entre l'économie sociale et solidaire et les entreprises traditionnelles.

Cette complémentarité peut en effet entraîner une dynamique qui contribue à une croissance économique durable et inclusive, à l'emploi et au travail décent pour tous. La référence aux entreprises durables tout au long des conclusions, et notamment aux micro, petites et moyennes entreprises, permet de rappeler l'importance de ces complémentarités et synergies pour l'objectif qui est le nôtre, celui de renforcer l'économie sociale et solidaire et l'économie dans son ensemble. L'ESS ne fonctionne pas comme une alternative ou isolément des secteurs privé et public. Au contraire, les entreprises, entités et organisations opérant dans l'économie sociale et solidaire ont un ensemble défini de valeurs et de principes dont plusieurs sont partagés par le reste du secteur privé et des entités publiques, parfois sous d'autres formes telles que la responsabilité sociale des entreprises ou les partenariats publics-privés.

L'une des valeurs ajoutées de cette discussion et des conclusions qui en résultent est de mieux orienter le travail du Bureau pour fournir un environnement favorable à l'ESS, en complément du travail de l'OIT dans la promotion des entreprises durables. L'objectif n'était pas de créer une nouvelle stratégie ou un nouveau plan d'action de l'OIT pour l'ESS. Il s'agissait aussi d'éviter de tendre vers des orientations qui appelleraient à coup sûr des mesures en faveur de l'ESS pouvant créer une concurrence déloyale au détriment des entreprises traditionnelles et, en particulier, des petites et moyennes entreprises. Tous les délégués ont heureusement reconnu que l'ESS est une notion aux multiples facettes englobant divers entités économiques, définitions, valeurs, principes et formes spécifiques qui dépendent souvent du contexte national. Cette discussion s'est avérée utile pour clarifier ce que l'on entend par ESS, et trouver une définition consensuelle qui reconnaît cette diversité. La définition universelle sur laquelle tous les mandants se sont mis d'accord fait spécifiquement référence à des éléments importants, y compris la nécessité pour les entités et entreprises de l'ESS d'aspirer à la viabilité économique et à la durabilité à long terme, la reconnaissance de ce que les entités et les entreprises de l'ESS opèrent dans tous les secteurs de l'économie, son rôle pour aider à passer de l'économie informelle à l'économie formelle, et la nécessité de prendre en compte le contexte national.

Les employeurs apprécient aussi que tous les groupes se soient rejoints sur les opportunités que l'ESS peut offrir, notamment à travers des solutions innovantes, pour assurer le travail décent, répondre aux besoins des groupes défavorisés et des personnes en situation de vulnérabilité, aider à la transition de l'informalité vers la formalité, et *in fine*, renforcer une croissance économique et durable. Les conclusions reflètent également une approche équilibrée concernant la nécessité pour les entités de l'ESS d'être productives afin de contribuer à la croissance économique, au développement durable et au travail décent pour tous. Comme pour toutes les autres entreprises, la productivité des entités de l'ESS doit également être encouragée et renforcée. Nous saluons aussi la convergence de notre commission sur la reconnaissance du fait que les entités de l'ESS font face à des défis uniques, en plus des difficultés qu'elles partagent avec de nombreuses micro, petites et moyennes entreprises, liées notamment aux lacunes de gouvernance.

Nous nous félicitons enfin que les conclusions reconnaissent la promotion et le respect de la structure tripartite du dialogue social. En tant que partenaires sociaux, nous nous réjouissons bien entendu de la participation active des entreprises de l'ESS au dialogue institutionnel sur les questions qui touchent directement à leurs intérêts. Nous accueillons aussi favorablement un partage de connaissances et d'expériences entre partenaires sociaux et entités de l'ESS. Rappelons toutefois que le dialogue social relève exclusivement des partenaires sociaux. Les organisations d'employeurs peuvent envisager le cas échéant d'étendre l'adhésion aux entités de l'ESS qui souhaitent devenir membres, et leur fournir des services de soutien adéquats. L'intégration d'entreprises de l'ESS dans les organisations des employeurs peut fournir des pistes de progrès potentiel, et créer des synergies permettant de lutter plus efficacement contre certains problèmes systémiques comme l'informalité.

Pour terminer dans le même esprit constructif que celui qui nous a animé tout au long de ces travaux, et en ce jour solennel d'adoption de nos conclusions, je ne rappellerai pas ici nos réserves fortes sur l'annexe, position que nous avons clairement exprimée devant la commission. Je m'en tiendrai simplement à remercier ma collègue vice-présidente, l'ensemble de la commission ainsi que le Bureau pour leurs efforts et ce travail qui nous a permis d'atteindre ce résultat solide et équilibré. Nous rentrerons dans nos pays respectifs avec la satisfaction d'être parvenus ensemble à des conclusions qui apportent une vraie valeur ajoutée, et offrent à l'Organisation une feuille de route claire.

M^{me} Moore**Vice-présidente travailleuse de la Commission chargée de la discussion générale:
Le travail décent et l'économie sociale et solidaire
(original anglais)**

La couleur orange que je porte aujourd'hui symbolise plusieurs choses: l'amitié, l'enthousiasme, l'énergie, l'optimisme et la joie. En cet instant, alors que je prononce devant vous cette déclaration au nom des membres travailleurs ayant pris part à la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, les sentiments positifs qui m'animent sont nombreux.

Lorsque nous avons entamé nos travaux il y a douze jours, nous nous sommes félicités du fait que, après un siècle d'existence, l'Organisation internationale du Travail renoue avec ses racines grâce à la tenue de cette discussion. L'article 12 de la Constitution de l'OIT, qui charge cette dernière de collaborer avec des coopérateurs, trouve aujourd'hui son expression dans les conclusions dont nous sommes saisis et qui, en dépit de leur élaboration toute récente, sont le produit de plus de cent ans d'histoire. Ces conclusions donnent corps au mandat énoncé par la Déclaration de Philadelphie, qui affirme que «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales».

Après plusieurs jours de débats, nous sommes parvenus à établir la première définition tripartite du terme «économie sociale et solidaire». Cette définition est le témoignage de plus de cent ans de résilience et de résistance à l'exploitation; elle est la reconnaissance qu'il existe un autre modèle que le modèle économique dominant; elle est l'affirmation que les individus et la planète valent plus que de simples profits.

Sous nos yeux, des millions de travailleurs ont été exclus du système économique, camouflés derrière des chiffres, mis de côté, invisibilisés, privés de leurs droits et dépossédés d'eux-mêmes. Mais l'espoir est plus puissant que la peur. Nous sommes des travailleurs, et notre expérience de la lutte nous apprend que la seule façon de concrétiser cet espoir par un changement majeur est de nous rassembler, en manifestant côte à côte, en nous unissant et en luttant pour nos droits les uns aux côtés des autres.

Par ces conclusions, nous saluons la résistance des cultures autochtones et tribales au colonialisme. Nous saluons les millions de travailleurs qui, au siècle dernier, se sont unis pour créer des coopératives dirigées par les travailleurs. Nous saluons ceux qui, abandonnés par les propriétaires d'usines, ont eu le courage de reprendre les rênes de leur entreprise. Nous saluons les travailleurs ruraux qui produisent selon des méthodes agroécologiques et passent par des circuits courts pour vendre leurs produits. Nous saluons les coopératives de consommateurs et les coopératives de logement. Nous saluons l'habileté des couturières à domicile et de celles qui cousent pour des entreprises multinationales. Nous saluons les ramasseurs de déchets qui tentent de survivre. Nous saluons, de manière générale, le combat incroyable mené pour la dignité. Et nous savons que la lutte continue.

À nos yeux, ces conclusions constituent une sorte de passerelle entre le passé et l'avenir. Un pont bâti sur les fondations que sont la justice sociale et le travail décent, et dont l'édification a commencé il y a cent trois ans. Ce pont nous a permis de traverser une rivière de souffrances et d'indifférence, et il nous ouvre désormais la voie vers l'avenir du travail; il repose sur la solidarité et nous guide vers l'égalité. Quand donc arriverons-nous sur l'autre rive? Qui est en mesure de le dire? Nul ne saurait l'affirmer avec certitude. En revanche, il nous

apparaît clairement que nous devons continuer de cheminer si nous voulons franchir le fleuve de l'inaction.

Ces conclusions donnent de l'espoir aux millions de travailleurs de l'économie sociale et solidaire. Elles nous donnent aussi de l'espoir en nous faisant voir à quoi l'avenir du travail pourrait ressembler. Concrétiser la justice sociale pour tous implique de faire primer les droits, les besoins et les aspirations des individus et des travailleurs sur tout le reste, et de mettre les individus au cœur des politiques économiques, sociales et environnementales – ce à quoi l'économie sociale et solidaire peut grandement contribuer.

Nous avons fait valoir que l'économie sociale et solidaire offrait à de nombreux travailleurs un moyen de survivre. Sur ce point, je tiens à souligner immédiatement la différence non négligeable qu'il existe entre «survivre» et «vivre». Ces conclusions fixent à l'OIT une mission, celle de nous aider, en tant que Membres, à nous saisir de la possibilité qui nous est donnée de transformer la simple survie en une vie digne de ce nom – une vie digne, tout simplement – et de transformer l'économie informelle en économie formelle. Les conclusions reconnaissent également le rôle important, présent et à venir, de l'économie sociale et solidaire – sa pertinence au regard de la transformation numérique, la manière dont elle peut concourir à une transformation dirigée par les travailleurs, et sa contribution à l'élaboration de solutions permettant de parvenir à la justice environnementale. Enfin, les conclusions font ressortir toute la pertinence de la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, qui offre des possibilités de protéger les si nombreux travailleurs de l'économie sociale et solidaire et d'autres entreprises qui travaillent désormais à domicile et ont besoin d'être protégés.

À plusieurs reprises au cours de nos travaux, le ministre du Travail, de la Sécurité sociale et du Tiers secteur de la Barbade a expliqué ce que signifiait le changement climatique pour une île telle que la nôtre. Pour nous, dire qu'il faut faire primer les individus et la planète n'est pas seulement une façon de parler, mais bel et bien un appel à agir d'urgence en vue de parvenir à la justice environnementale. Les conclusions reconnaissent qu'il faut adopter des modèles de production et de consommation différents, qui visent à réduire les inégalités. À nos yeux, ce ne sont pas de vains mots. Et, lorsque je dis «nous», je ne veux pas dire seulement «nous, à la Barbade», mais «nous tous, sur cette planète».

Nous avons beaucoup appris les uns des autres durant cette session de la Conférence. Nous avons beaucoup appris des travailleurs de l'économie sociale et solidaire et d'autres travailleurs concernant les différentes réalités auxquelles ils doivent faire face. Nous avons appris de ceux qui travaillent dans des coopératives bien établies, de ceux qui sont préoccupés par la manière dont la coopération publique pour le développement financée par l'impôt pourrait être utilisée pour soutenir l'économie sociale et solidaire, de ceux qui se battent pour faire reconnaître leur syndicat et pouvoir négocier collectivement, de ceux qui peuvent prendre part à un dialogue social de qualité, de ceux qui organisent les travailleurs à domicile, et de bien d'autres encore.

Nous avons beaucoup appris en écoutant les inquiétudes exprimées par les employeurs concernant les interactions entre les entités de l'économie sociale et solidaire et les entreprises plus traditionnelles. Je tiens ici à remercier mon homologue, la vice-présidente employeuse. Nous avons eu l'occasion d'échanger de manière formelle et informelle, et j'ai réellement eu le sentiment que nous nous comprenions mutuellement et que nous étions toutes deux conscientes qu'en dépit de nos divergences de point de vue nous pouvions trouver un terrain d'entente et voir nos préoccupations respectives reflétées dans les conclusions.

Durant ces quelques jours, nous avons beaucoup appris des réalités qui existent de par le monde grâce aux contributions des représentants des différents pays et régions. La diversité des situations, des législations et des pratiques nationales nous a permis d'entrevoir de nouvelles perspectives.

Nous nous félicitons que les conclusions fournissent de bonnes orientations. Elles reconnaissent l'importance de la liberté syndicale et de la négociation collective pour tous et contiennent une annexe cohérente proposant un cadre normatif qui permettrait de concevoir des stratégies et des politiques à même de promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Les conclusions reconnaissent que des interactions essentielles ont lieu entre l'économie sociale et solidaire et le secteur public, que les marchés publics jouent un rôle clé dans la résilience à long terme de ces organisations et que l'économie sociale et solidaire est un outil d'inclusion sociale, en particulier pour bon nombre de femmes, de jeunes, de travailleurs sans emploi, de personnes en situation de handicap, de travailleurs migrants et de membres de peuples autochtones.

Mais nous sommes conscients que, pour que l'économie sociale et solidaire se développe, nous devons nous engager, en adoptant ces conclusions, à instaurer un environnement propice qui soit en adéquation avec la nature et la diversité des entités de l'économie sociale et solidaire afin de promouvoir le travail décent et le développement durable, conformément aux normes internationales du travail. Un environnement qui permette de promouvoir une protection sociale universelle, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et le droit à un milieu de travail sûr et salubre en tant que droit fondamental, et de mettre fin à la violence et au harcèlement.

Les conclusions fournissent un bon cadre pour instaurer le travail décent dans l'économie sociale et solidaire. Comme nous l'avons souligné pendant la discussion, nous ne pouvons plus nous permettre de dire qu'il n'y a pas d'alternative. Si nous ne voyons pas de solution alternative, il nous incombe d'en créer une. Et le travail a déjà commencé. Je voudrais donc inviter chaque Membre de l'OIT à rompre avec les formules traditionnelles, car l'économie sociale et solidaire se situe hors des sentiers battus.

Je conclurai par quelques mots relatifs à l'histoire relativement récente. Début 2000, des syndicats et d'autres mouvements sociaux, notamment ceux de l'économie sociale et solidaire, se sont réunis à Porto Alegre, au Brésil, pour la première édition du Forum social mondial. J'en parle, parce qu'à l'époque l'économie sociale et solidaire était en plein essor en Amérique latine et dans les Caraïbes – les individus tentaient de survivre au néolibéralisme et se rassemblaient au sein de l'économie sociale et solidaire. Le mouvement syndical et d'autres mouvements sociaux se sont réapproprié leur histoire commune et se sont ralliés autour du slogan «Un autre monde est possible».

Aujourd'hui, dans les conclusions dont nous sommes saisis, nous reconnaissons qu'un autre monde est effectivement possible et qu'il faut le faire advenir de toute urgence. Je tiens donc à remercier tout particulièrement le Bureau, les interprètes et toutes les personnes qui nous ont aidés à élaborer ces conclusions concrètes. Au nom des travailleurs de l'économie sociale et solidaire en particulier et des travailleurs en général, je vous dis «merci». Enfin et surtout, un très grand merci à la Conférence, qui s'apprête à adopter les conclusions. Continuons le travail de construction que nous avons entrepris ensemble.

M. Lee**Président de la Commission chargée de la discussion générale:
Le travail décent et l'économie sociale et solidaire
(original anglais)**

J'ai l'honneur, en ma qualité de président de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, de vous faire part de quelques observations concernant les travaux que celle-ci a menés.

Pour commencer, j'aimerais souligner que la tenue d'une discussion approfondie et de haut niveau sur le thème du travail décent et de l'économie sociale et solidaire a été une première dans l'histoire de l'OIT et de l'ensemble du système des Nations Unies. Nos débats témoignent du rôle moteur joué par l'OIT dans la promotion de cette économie au sein du système multilatéral, rôle qui découle du mandat de justice sociale qui incombe à l'Organisation en vertu de sa Constitution, y compris la Déclaration de Philadelphie. Ils témoignent également de l'importance de la question de l'économie sociale et solidaire au regard du mandat de l'OIT.

Notre discussion a constitué une occasion unique d'arrêter ensemble une vision tripartite de l'économie sociale et solidaire. Nous avons établi une définition universelle de l'expression «économie sociale et solidaire», ainsi que des principes et valeurs qui lui sont associés. Nous avons élaboré des principes directeurs concernant les moyens de remédier aux difficultés et d'exploiter les possibilités s'agissant de promouvoir le travail décent et l'économie sociale et solidaire au service d'un avenir du travail centré sur l'humain. Nous avons précisé le rôle des gouvernements et des partenaires sociaux dans l'instauration d'un environnement propice qui soit en adéquation avec la nature et la diversité des entités de l'économie sociale et solidaire afin de promouvoir le travail décent et d'exploiter toutes les possibilités qu'offrent ces entités pour contribuer au développement durable et aux entreprises durables, conformément aux normes internationales du travail. Nous avons fourni des orientations concernant les actions que le Bureau international du Travail devra entreprendre pour promouvoir la création et le développement d'entités de l'économie sociale et solidaire solides et résilientes, en tenant compte de la diversité des réalités et des besoins des Membres de l'Organisation, notamment du degré d'avancement de l'économie sociale et solidaire, et des normes internationales du travail pertinentes.

Je tiens à remercier les deux vice-présidentes, M^{me} Aline Mbono et M^{me} Toni Moore, ainsi que l'ensemble des délégués gouvernementaux pour leur implication et pour l'esprit de coopération et d'entraide dont ils ont fait preuve tout au long de nos délibérations. Mes remerciements vont également au Bureau, en particulier à M. Vic Van Vuuren, représentant du Secrétaire général, à M^{me} Simel Esim, représentante adjointe du Secrétaire général, à M^{me} Josée Laporte, coordonnatrice de la commission, et à tous les membres du secrétariat, notamment les experts, les traducteurs, les interprètes, les personnels technique et administratif, pour leur dévouement et leur aide précieuse qui ont facilité les travaux de la commission.

Afin de compléter l'excellent compte rendu des travaux de la commission que notre rapporteur, M. le ministre Colin Jordan, ainsi que les deux vice-présidentes, viennent de présenter, permettez-moi maintenant de formuler quelques remarques.

Les débats que nous avons tenus au sein de la commission au cours de ces deux semaines ont été productifs et constructifs, et se sont toujours déroulés dans une ambiance cordiale et dans un esprit de coopération, même lorsqu'ils ont été un peu animés. Les conclusions soumises à la Conférence pour adoption attestent de la détermination et de l'excellent travail

de l'ensemble des membres de notre commission. Plus important encore, elles sont la preuve éclatante qu'il est possible d'aboutir à un consensus tripartite permettant d'établir un cadre commun qui vise à promouvoir l'économie sociale et solidaire conformément à la mission de l'OIT au service de la justice sociale et du travail décent et au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

Les conclusions élaborées par notre commission seront essentielles pour promouvoir une plus grande cohérence au sein du système multilatéral aux fins de l'intégration des normes internationales du travail dans les politiques macroéconomiques et industrielles favorables à l'emploi moyennant l'action mondiale sur l'économie sociale et solidaire. Elles contribueront également à mieux valoriser l'économie sociale et solidaire et à faire reconnaître qu'elle est un bon moyen pour assurer le développement durable, la justice sociale, le travail décent, l'emploi productif et l'amélioration des niveaux de vie pour tous. Les conclusions constituent un élément de référence important en matière de promotion du travail décent dans l'économie sociale et solidaire et par son intermédiaire, à tous les niveaux.

La présente session de la Conférence touche à sa fin, et avec elle la mission qui nous a été confiée, mais le travail véritable ne fait que commencer. L'Organisation et ses Membres doivent trouver des solutions aux difficultés qui se posent dans l'économie sociale et solidaire et tirer pleinement parti des importants avantages que celle-ci offre sur les plans économique, social et environnemental. Le fruit de nos délibérations est un bon point de départ pour s'atteler à la tâche.

Le Président (original anglais)

Permettez-moi de remercier les membres du bureau ainsi que le rapporteur pour leurs déclarations. Je déclare maintenant ouverte la discussion sur les résultats des travaux de la commission.

M. Kamruzzaman Gouvernement (Bangladesh), s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (original anglais)

Le groupe de l'Asie et du Pacifique est satisfait de la riche discussion sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire qui a eu lieu ces derniers jours. Le monde du travail traverse une mauvaise passe causée par les ravages de la pandémie en cours. Il peut évidemment être plus facile dans ces circonstances d'apporter un appui avisé et constructif aux travailleurs des secteurs économiques bien structurés plutôt qu'aux entités de l'économie sociale et solidaire. Le temps était par conséquent venu pour nous de débattre de l'économie sociale et solidaire en vue de trouver une manière mutuellement acceptable de répondre aux défis qui lui sont associés.

De nouveaux défis relatifs à l'économie sociale et solidaire continueront d'apparaître au niveau des pays dans les prochaines années, et viendront s'ajouter à ceux que nous avons recensés dans nos conclusions. Nous avons bon espoir que la portée de la discussion menée par les États Membres et les partenaires sociaux nous aidera à adapter notre manière d'y répondre. Nous devons être conscients qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer le respect des valeurs du travail décent dans l'économie sociale et solidaire, objectif à la réalisation duquel les partenaires tripartites doivent s'engager à œuvrer ensemble. La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle restera une priorité pour parvenir au travail décent pour tous. Nous sommes persuadés qu'une transition réussie contribuera à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous souhaitons à présent appeler l'attention sur certains aspects du document. Il est bien structuré, donne une définition de l'économie sociale et solidaire, liste les principes directeurs qui la sous-tendent, précise les rôles que doivent jouer respectivement les gouvernements, les partenaires sociaux et le Bureau, et comporte en annexe une liste non exhaustive d'instruments. La définition de l'économie sociale et solidaire est assez large. Elle reflète bien les aspirations des partenaires tripartites, tout en s'appuyant sur les contours académiques. Les principes directeurs tiennent bien compte de la diversité des entités de l'économie sociale et solidaire. Ils fourniront des orientations et fixeront la voie à suivre pour l'avenir. Les gouvernements et les partenaires sociaux ont tous un rôle à jouer pour changer véritablement la donne dans l'économie sociale et solidaire. Cependant, la confiance et le soutien mutuels restent importants pour accélérer les transformations nécessaires à l'avènement du travail décent. Le rôle du Bureau est bien défini. Nous espérons que celui-ci sera en mesure de mobiliser des ressources pour aider les États Membres à formuler des politiques et à mettre en œuvre des programmes propres à répondre aux besoins des populations, tout en soutenant les efforts visant à concrétiser les aspirations qui s'incarnent dans le document.

Il faut tenir compte de l'interdépendance des différents contextes sociaux et des liens qui les unissent. Cela devrait nous aider à gagner en efficacité. La recherche perpétuelle du bien-être, du progrès et de la prospérité des sociétés à travers le monde doit être menée dans le respect des valeurs et des cultures qui font partie intégrante de l'économie sociale et solidaire. Soyons unis dans la diversité, et nous pourrions franchir une nouvelle étape dans notre quête du travail décent. Le groupe de l'Asie et du Pacifique appuie la résolution.

M. Essah

Gouvernement (Nigéria), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique (original anglais)

Le Nigéria a l'honneur de prendre la parole au nom du groupe de l'Afrique pour prononcer une brève déclaration de clôture à l'occasion de la fin des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire et de l'adoption de nos conclusions.

La résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire est le fruit d'une discussion générale, de négociations et d'un débat approfondis. Nos contributions et nos expériences respectives sont fondées sur des données factuelles et témoignent de perspectives différentes. Nous avons abordé cette discussion guidés par des objectifs communs: examiner et analyser le concept d'économie sociale et solidaire en nous fondant sur une définition universellement acceptée, étudier les contributions concrètes de cette économie au développement mondial dans le contexte plus large des objectifs de développement durable et redéfinir les relations tripartites en ce qui concerne ce secteur, en cohérence avec les travaux antérieurs de l'OIT, tout en traçant des pistes pour promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter le président de notre commission, les partenaires sociaux, les porte-parole régionaux, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales et les groupes d'intérêt pour la capacité à dialoguer, à travailler main dans la main et à trouver un terrain d'entente dont ils ont fait preuve ces derniers jours en vue d'élaborer la résolution qui nous est soumise aujourd'hui pour examen et adoption. Nous remercions les rédacteurs, et bien entendu tous les autres participants, pour leur patience et leur compréhension pendant les négociations et l'examen des amendements, qui se sont parfois prolongés au-delà de l'horaire prévu.

L'Afrique a participé pleinement et de manière constructive aux travaux qui ont conduit à cette résolution, et nous sommes fiers d'avoir pris part au résultat de la première discussion générale à s'être tenue sur ce sujet. Nous approuvons la définition de l'économie sociale et solidaire et les principes directeurs énoncés dans les conclusions. Cette nouvelle définition a été établie en tenant dûment compte des positions contraires exprimées. L'examen des différentes approches en fonction de leur bien-fondé et de leur contribution au travail décent, à la formalisation de l'économie informelle et au développement a été enrichissant. En fin de compte, nous avons été très soucieux de lever les ambiguïtés qui se sont exprimées sur la question de savoir ce qui relevait ou non de l'économie sociale et solidaire, comme en témoigne le texte qui vous est présenté. Ensemble, nous avons progressé sur la manière de renforcer les quatre piliers de l'Agenda du travail décent en promouvant l'économie sociale et solidaire. Nos conclusions reconnaissent que le fait de prendre dûment en considération la nouvelle définition universellement acceptée contribuera à la formalisation de l'économie informelle.

La résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui fixe un cap général et ne constitue en aucun cas un instrument proprement dit. Le Bureau doit donner effet aux conclusions en élaborant une stratégie et un plan d'action qui seront soumis au Conseil d'administration en novembre 2022. Nous invitons donc tous les mandants à tenir compte des orientations qui leur sont données et à se préparer à notre prochain rendez-vous. Il convient de noter que la nature générale des conclusions permet aux États Membres de prendre des mesures en fonction de leur situation nationale, ce qui est très important car nos régions et pays présentent des niveaux de développement économique différents.

L'annexe a été adoptée par consensus en tant que document de référence de portée générale destiné à informer les gouvernements et les partenaires sociaux sur l'éventail des mesures prises par l'OIT, sans aucun caractère prescriptif.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres gouvernementaux de notre commission, les partenaires sociaux et le Bureau pour le travail considérable qu'ils ont accompli dans le cadre de ce processus.

M^{me} Olivari

Gouvernement (Argentine), s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (original espagnol)

Le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) exprime ses remerciements et sa reconnaissance aux représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements pour les débats intenses et enrichissants qu'ils ont tenus dans le cadre de la commission. Nous saluons tout particulièrement la qualité des interventions et les efforts mis en œuvre pour trouver des points de convergence et, ainsi, parvenir à un consensus.

L'examen d'un document sur l'économie sociale et solidaire visant à fournir un cadre initial aux fins du renforcement de celle-ci, de sa valeur et de la contribution qu'elle apporte au développement durable et à la justice sociale, est une première pour l'Organisation internationale du Travail.

À cet égard, nous sommes parvenus à définir l'économie sociale et solidaire à partir des principes et des valeurs qui la sous-tendent, et à recenser les défis auxquels elle se heurte ainsi que les mesures pouvant être prises par les mandants tripartites pour la promouvoir dans l'objectif de parvenir à un avenir du travail qui soit décent et centré sur l'humain. Nous avons

également vu de quelle manière l'Organisation pouvait nous accompagner dans la réalisation de cet objectif.

Nous saluons tout particulièrement les efforts déployés par le président, M. Lee, qui, grâce à l'intégrité, à la patience et au talent dont il a fait preuve dans la conduite de nos travaux, a permis à la commission d'atteindre ses objectifs. Nous soulignons également le rôle important joué par les deux vice-présidentes, M^{me} Moore et M^{me} Mbono, qui ont exposé leurs points de vue avec éloquence et clarté, dans un esprit de courtoisie mutuelle et le respect du dialogue social.

Nous tenons à remercier le Bureau pour son travail inlassable et son appui technique constant, grâce auxquels nous avons pu bien structurer les conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Enfin, nous souhaitons saluer les efforts déployés par l'équipe d'interprètes et de traducteurs, sans qui nous n'aurions pu mener à bien ces travaux.

Nous sommes très fiers de ce résultat et nous espérons poursuivre sur cette voie. Le GRULAC appuie l'adoption des conclusions.

M^{me} Karvar
Gouvernement (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne
et de ses États membres

Je m'exprime au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova se rallient à cette déclaration.

Nous remercions à nouveau chaleureusement toutes les parties prenantes qui ont contribué à la toute première discussion générale sur l'économie sociale et solidaire (ESS) et le travail décent ainsi qu'à son succès. Nous estimons que le texte qui résulte de ces travaux fera référence pour l'ensemble du système multilatéral.

Les conclusions finales aujourd'hui proposées à notre adoption représentent une avancée tangible pour le développement de l'ESS en accord avec la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), telle qu'amendée en 2022, la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail de 2019 et l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19 de 2021. Tous ces textes reconnaissent le rôle particulier que l'ESS peut jouer afin de réaliser le développement durable et la justice sociale, et de contribuer au travail décent et à l'amélioration du niveau de vie pour tous. Ils sont conformes à l'objectif de développement durable (ODD) 8 et aux autres ODD associés, ainsi qu'aux principes du Socle européen des droits sociaux. Nous réaffirmons notre attachement à ces objectifs et exprimons notre ferme conviction que l'ESS peut être un instrument pour relever les défis mondiaux auxquels nous devons faire face.

La définition de l'ESS est un aboutissement majeur de ces conclusions. Cette définition vise à rendre compte des caractéristiques qui sont propres à l'ESS ainsi qu'à refléter la diversité des entités et des entreprises qu'elle réunit. Les entités de l'ESS se distinguent par la façon particulière qu'elles ont de conduire des activités économiques et sociales et de poursuivre des objectifs entrepreneuriaux. La définition de l'OIT complète les définitions existantes, telles que celle qui figure au plan d'action de la Commission européenne en faveur de l'économie sociale et celle qui est établie par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques dans sa recommandation sur l'ESS et l'innovation sociale.

Nous pensons que l'ESS peut jouer un rôle important dans la mesure où elle est capable de renforcer le sens donné au mot «travail», à une époque où les gens aspirent non seulement à un travail décent mais aussi porteur de sens. Si cette dimension est pour partie prise en compte dans le libellé et la définition du «travail décent», nous estimons néanmoins qu'une marge de progrès importante existe pour approfondir ce concept dans nos futures discussions. En effet, les jeunes générations sont les entrepreneurs et les travailleurs de demain, et la notion de travail «porteur de sens» peut avoir une incidence sur leur parcours personnel et contribuer ainsi à remodeler le monde du travail et à bâtir une économie qui place les personnes et la planète en son centre.

Nous reconnaissons et soutenons le rôle clé que peut jouer l'OIT dans la promotion de l'ESS dans le monde du travail et au-delà. Nous nous félicitons des actions qui sont présentées dans les conclusions et qui invitent l'OIT à renforcer son rôle de chef de file en s'efforçant de mieux faire connaître et comprendre l'ESS au sein du système multilatéral. Il s'agit notamment de fournir aux mandants de l'OIT des services d'appui et de formation, d'apporter une assistance et des conseils aux États Membres et de renforcer la collaboration avec les partenaires concernés, en particulier les organisations représentatives de l'ESS. Ces efforts combinés contribueront à relever les défis mondiaux auxquels nous devons faire face et à assurer un avenir du travail décent centré sur l'humain. Toutes les actions entreprises par l'OIT gagneraient à s'appuyer sur les relations existantes avec d'autres acteurs internationaux et à les renforcer.

À l'issue de cette Conférence internationale du Travail et de la toute première discussion générale sur le travail décent et l'ESS, une conviction partagée par tous les mandants me paraît s'être dégagée: le potentiel de l'ESS reste encore sous-exploité. Nous espérons que l'adoption de ces conclusions ouvrira la voie à la promotion et au développement de l'ESS au sein de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales. Nous espérons qu'elle conduira à une reconnaissance plus large des forces de l'ESS pour transformer l'économie, la société et l'environnement.

M. Coovadia
Employeur (Afrique du Sud)
(original anglais)

C'est un grand honneur pour moi que d'avoir été l'un des représentants des employeurs au sein de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire. Permettez-moi tout d'abord de remercier les membres de la commission, ainsi que le président et les vice-présidentes, mais aussi le personnel du BIT, y compris les interprètes, pour sa préparation minutieuse et son travail formidable, ainsi que toutes celles et ceux qui ont contribué au succès des travaux de la commission.

J'ai soutenu, tout au long des travaux de la commission, qu'une économie sociale et solidaire doit englober l'ensemble de l'économie, y compris les entreprises à but lucratif, les organisations non gouvernementales, les associations d'entraide, les coopératives et bien d'autres encore. C'est par une collaboration entre tous les secteurs de l'économie au sens large, visant à promouvoir et à développer l'économie sociale et solidaire, que nous pourrions réduire les inégalités, lutter contre la pauvreté et faire participer à l'économie celles et ceux qui en sont exclus.

Cette collaboration permettra aussi de promouvoir une culture propice à des pratiques commerciales durables qui ne soit pas l'apanage des entreprises à vocation sociale et solidaire, mais se diffuse dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les coopératives et les entreprises. D'après mon expérience en Afrique du Sud, toutes les institutions et les

entreprises s'efforcent de mener leurs activités d'une manière qui soit bénéfique à l'ensemble de la société, notamment en protégeant l'environnement, en favorisant le bien-être des communautés dans lesquelles elles opèrent, en adoptant des pratiques commerciales respectueuses de l'éthique ou encore en traitant le personnel équitablement.

Le document final est le fruit de négociations serrées et la preuve que les différents partenaires sociaux commencent à trouver un terrain d'entente dans l'intérêt de l'ensemble de la société. Cependant, il nous faut approfondir encore cette collaboration et définir plus largement l'économie sociale et solidaire.

M^{me} Ferguson
Employeuse (États-Unis d'Amérique)
(original anglais)

Je tiens en premier lieu à exprimer ma gratitude aux membres de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'au président et aux vice-présidentes de la commission, au Bureau et aux interprètes, qui ont facilité nos travaux. Les débats ont été riches et se sont parfois prolongés, mais ils se sont déroulés dans le respect du tripartisme et un esprit de consensus. Les conclusions proposées par la commission sont selon moi équilibrées et constructives.

L'économie sociale et solidaire joue un rôle important dans de nombreux pays à travers le monde. En partenariat avec les gouvernements et au sein même du secteur privé, elle peut aider à avancer sur la voie du travail décent et productif et à promouvoir des objectifs sociaux et environnementaux. Il est indispensable de s'engager en faveur de l'instauration d'un environnement propice au développement des entreprises durables et de l'économie sociale et solidaire.

En tant que partenaires sociaux, nous saluons la participation active des entreprises de l'économie sociale et solidaire au dialogue institutionnel sur les questions touchant à leurs intérêts. Au niveau national, les partenaires sociaux et l'État peuvent être amenés à engager, en s'appuyant sur le dialogue social, des discussions approfondies sur ces questions afin de trouver des solutions innovantes. De telles discussions sont nécessaires pour que le pari de l'économie sociale et solidaire et de la responsabilité sociale des entreprises soit payant.

Nous pouvons donc, à présent que les conclusions sont sur le point d'être adoptées, nous en retourner avec la satisfaction du devoir accompli et l'esprit tranquille, conscients d'avoir contribué à un débat auquel toutes les parties – gouvernements, travailleurs et employeurs – ont participé de bonne foi, mues par la volonté de parvenir à un résultat qui enrichisse véritablement notre Organisation et lui fixe un cap plus ambitieux. Je vous félicite pour l'adoption des conclusions et vous remercie de m'avoir permis d'apporter ma pierre à l'édifice.

M^{me} George
Travailleuse (Inde)
(original anglais)

L'adoption des conclusions concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire est un moment historique pour l'OIT, mais aussi un tournant pour la transition des travailleurs de l'économie informelle, qui représentent à ce jour 61 pour cent de la main-d'œuvre mondiale, vers l'économie formelle.

La création de coopératives, de collectifs et d'autres entités de l'économie sociale et solidaire permet en effet d'améliorer les conditions de travail et les moyens de subsistance des travailleurs en général, et des travailleurs de l'économie informelle en particulier.

C'est pourquoi, dans ses conclusions, la commission insiste sur le fait que les gouvernements doivent travailler à l'élaboration d'un cadre juridique favorable aux entités de l'économie sociale et solidaire. Les obstacles auxquels se heurtent les petites entités de cette économie sont en effet souvent trop importants, notamment en ce qui concerne les conditions d'enregistrement et l'accès aux financements et aux services financiers.

En outre, avec ces conclusions, nous avons désormais une perception commune de la nature spécifique des entités de l'économie sociale et solidaire, qui sont fondées sur certaines valeurs et qui ont le potentiel de transformer les économies et de contribuer à la réalisation du travail décent et à la sécurité des moyens de subsistance. Ces entités n'ont pas vocation à maximiser les profits. Elles sont au contraire fondées sur la primauté de l'humain, et l'utilisation de leurs excédents répond à une finalité sociale, l'idée étant de satisfaire les besoins de leurs membres ainsi que des proches de ces derniers et de la communauté à laquelle ils appartiennent.

En ma qualité de représentante de l'Association des femmes travaillant à leur compte, qui rassemble 2,2 millions de travailleuses dans un pays – l'Inde – où la main-d'œuvre est composée à 93 pour cent de travailleurs informels, je tiens à dire que l'économie sociale et solidaire joue un rôle essentiel pour nos travailleuses, auxquelles elle contribue à assurer des moyens de subsistance durables. Nous travaillons avec différents modèles dans ce domaine et la présente résolution nous offrira de nouvelles possibilités pour parvenir à des modèles plus résilients.

Il me semble en outre que la liste non exhaustive d'instruments de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies donne des indications utiles aux gouvernements pour répondre aux besoins particuliers des entités de l'économie sociale et solidaire mises en place par des travailleurs de l'économie informelle. Je pense notamment à la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, à la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.

Enfin, chose qui n'est pas des moindres, la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire a adopté une liste détaillée des mesures attendues du Bureau international du Travail pour promouvoir la création et le développement d'entités de l'économie sociale et solidaire solides et résilientes, qui consistent notamment à établir des partenariats avec les réseaux de cette économie.

Nous attendons avec intérêt d'examiner le suivi des conclusions concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, qui peut contribuer à changer la vie de millions de travailleurs de l'économie informelle.

M. Grondin Travailleur (Canada)

C'est avec beaucoup d'intérêt que la délégation syndicale canadienne et plus particulièrement celle du Québec a participé aux travaux de cette commission.

L'économie sociale et solidaire (ESS) demeure pour le Québec une voie de développement économique importante. Elle s'est développée en lien avec plusieurs valeurs de notre société tels la solidarité, l'égalité hommes-femmes, la présence auprès des jeunes, des aînés et des

nouveaux arrivants et le développement régional. Ses effets se font sentir dans pratiquement tous les secteurs d'activités économiques: de l'agriculture au milieu financier, en passant par l'environnement, la santé et la culture.

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, une loi sur l'économie sociale permet d'encadrer son action. Une entité appelée le Chantier de l'économie sociale regroupe les forces vives de la société civile, dont les syndicats.

Ce mode de développement est soutenu par des citoyens et des organisations qui s'impliquent au sein de plus de 11 200 entreprises collectives, qui cumulent ensemble un chiffre d'affaires de 47,8 milliards de dollars canadiens et emploient près de 220 000 personnes.

C'est une façon différente de faire de l'économie, qui a pour finalité la restitution à la communauté et la défense du bien commun. Elle est directement liée aux besoins et aux aspirations des collectivités et, de manière particulière, dans des régions éloignées de grands centres urbains.

La présence paritaire de femmes et d'hommes dans les conseils d'administration et la place importante des jeunes contribuent aussi à la pérennité de ces organisations.

Un exemple récent permet d'illustrer l'importance de ce mode de développement économique. La création de six coopératives de travailleurs de l'information a permis de maintenir en vie plusieurs journaux francophones au Québec. Compte tenu de l'impact positif de la présence de journaux indépendants dans nos démocraties, c'est toute la société qui sort gagnante de ce sauvetage.

Un sauvetage réalisé notamment grâce à la contribution des syndicats et du milieu financier coopératif. Des acteurs impliqués de longue date dans le dialogue social québécois.

Sans tarder, il nous faut donc soutenir la mise en place de lois sur l'ESS un peu partout dans le monde, tout en visant la création d'organismes qui permettront d'accélérer ce mode de développement économique.

Pour terminer, je ne peux que souligner l'excellence du travail réalisé dans cette commission. Pour ma part, moi qui en étais à ma première expérience en présentiel, je demeure fort admiratif de l'exercice visant la recherche du compromis en vue d'obtenir des consensus viables et pertinents pour chacun des États et des groupes sociaux. Il fut ainsi possible de montrer que le dialogue social est présent dans cette institution internationale. Un exercice concret de solidarité.

M. Cordero
Employeur (Argentine)
(original espagnol)

Je tiens à remercier le Directeur général, Guy Ryder, dont l'héritage restera à jamais gravé dans la mémoire de l'OIT, le président de la commission, les vice-présidentes employeuse et travailleuse, le Bureau, l'Organisation internationale des employeurs, le Bureau des activités pour les employeurs, ainsi que tous les membres de cette commission, les interprètes, les traducteurs et toutes les personnes qui ont participé en présentiel ou à distance à cette session de la Conférence.

Contraints par la pandémie à un isolement social contraire à notre nature, nous voici au sortir de cette période de confinement confrontés à la guerre, au harcèlement et à la violence, autant de phénomènes dont le monde ne devrait plus être témoin. Au-delà de l'adversité, nous

sommes réunis ici avec l'espoir de parler de l'économie sociale et solidaire dans l'optique d'un monde meilleur.

Le document final montre l'importance du travail décent comme vecteur de progrès. Il ancre la question de l'économie sociale et solidaire dans le tripartisme afin que les travailleurs et les employeurs des entités de cette économie y soient représentés.

Il établit un lien entre les entités de l'économie sociale et solidaire et les autres entreprises durables, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites, entre ces entités et les pouvoirs publics. Il fournit un cadre de référence pour éradiquer la pauvreté, la concurrence déloyale, l'informalité et le chômage par le travail décent. Il lance également au système financier un appel pressant à se montrer à la hauteur des enjeux que sont une production de biens et de services efficiente, la protection de la planète, le travail décent et la justice sociale.

Si nous en sommes là, c'est que nous sommes parvenus à mettre le cœur et la raison à l'unisson. Quoi de plus enthousiasmant que de savoir que l'esprit d'initiative propre à l'être humain s'incarne ici, en ce lieu, et qu'il tient bon face à l'adversité, nous animant d'une détermination plus forte que jamais à construire ensemble un monde meilleur.

M^{me} Kainu
Travailleuse (Finlande)
(original anglais)

L'importance des services publics ressort nettement des conclusions dont nous sommes saisis aujourd'hui. Les États ont la responsabilité de respecter, de promouvoir et de réaliser les droits de l'homme, y compris – bien entendu – le droit à la vie. Bien que les conclusions ne fassent pas explicitement référence au concept de services publics de qualité, le message est clair. Lorsqu'ils sont performants, les services publics jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'économie sociale et solidaire. Un exemple suffit pour illustrer ceci. Les conclusions soulignent l'importance de renforcer l'inspection du travail et d'encourager les inspecteurs du travail, les partenaires sociaux et les représentants de l'économie sociale et solidaire à collaborer pour prévenir, décourager et réprimer la formation de pseudo-entités de l'économie sociale et solidaire. Elles peuvent ainsi contribuer à nous rapprocher de l'objectif tendant à parvenir au travail décent dans l'économie sociale et solidaire.

M. Gómez Ruiloba
Gouvernement (Panama)
(original espagnol)

Ainsi que l'ont déjà dit d'autres personnes avant moi, ce fut une lutte de longue haleine, puisque le Panama a demandé sept années durant qu'une commission se saisisse de la question à la Conférence internationale du Travail. Voilà chose faite. Je n'ai malheureusement pas pu participer aux travaux de cette commission étant donné que je présidais la Commission chargée de la discussion récurrente sur l'emploi. C'était pourtant mon rêve et ma vocation. Je suis né dans une famille qui défendait le coopérativisme, et je tiens tout simplement à vous remercier. Espérons qu'il s'agit du premier pas, de la première étape vers une meilleure répartition des richesses, surtout dans notre pays, grâce au modèle de l'économie sociale et solidaire et à ses autres formes. Tel est vraiment notre objectif.

Mille mercis à toutes les personnes qui ont participé aux travaux de cette commission, au cours desquels chacun s'est efforcé de trouver des solutions. Nous ne l'oublierons jamais, car ce jour est pour nous à marquer d'une pierre blanche.

Conclusions concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire: Adoption

Le Président
(original anglais)

Nous allons à présent procéder à l'adoption des conclusions présentées et de la résolution proposée par la commission, qui figurent dans le *Compte rendu des travaux*, n° 7A.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions dans leur intégralité?

(Les conclusions sont adoptées.)

Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire: Adoption

Le Président
(original anglais)

Nous allons maintenant procéder à l'adoption de la résolution proposée concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux*, n° 7A.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution proposée?

(La résolution est adoptée.)

Je tiens à remercier tous les membres de la commission et du secrétariat pour les résultats de taille qui ont été obtenus. Les thèmes auxquels a été consacrée la discussion que la commission a tenue cette année resteront sans conteste au programme de l'Organisation durant les prochaines années et ses membres peuvent, tous autant qu'ils sont, se targuer d'avoir jeté les bases des activités futures du Bureau dans ce domaine.

(La Conférence poursuit ses travaux en plénière.)